

L'avortement, les femmes, la solidarité



© Alexander Rath / Fotolia

Où l'on comprend mieux les enjeux de la récente initiative contre le remboursement des interruptions volontaires de grossesse par l'assurance de base.

Par **Bertrand Kiefer**, rédacteur en chef de la Revue médicale suisse

On s'inquiète, à observer les suites du Printemps arabe, que l'islamisme attente davantage au statut et à la liberté des femmes une fois les révolutions accomplies qu'à l'époque des dictatures. Et peut-être est-ce vrai. Le phénomène mérite attention. Mais il ne faudrait pas, rappelle Eric Fassin, dans une tribune du Monde [1], en déduire qu'il y a un chez « eux » – les islamistes – et un chez « nous » – les Européens. Eux avec le mariage forcé, la virginité imposée, le hijab ou même le niqab et nous avec la démocratie sexuelle et des femmes libres. Il ne s'agit pas d'un conflit de civilisations : il s'agit de construction de société, donc d'enjeux de domination de type politique. C'est partout que, ces jours, des régressions menacent le statut et la santé des femmes. Dans les pays islamiques, certes, mais aussi aux Etats-Unis, ou en France, où le Front National a inscrit à son programme le déremboursement des avortements « de confort » et en Suisse, où un groupe d'initiants a réussi à imposer un vote sur la sortie de l'interruption de grossesse du catalogue des prestations remboursées par la LAMal [2].

Deux arguments, au moins, ne tiennent pas dans le discours de ceux qui ont lancé cette initiative. Celui des coûts, d'abord. Car que sont les quelques millions de francs consacrés aux avortements face aux dépenses globales qui seraient entraînées par un retour à la situation des siècles passés, où les femmes pauvres étaient livrées à elles-mêmes ? Ridicules. Une seule adolescente qui se marginalise avec son enfant coûte plus cher que cent avortements.

Celui de l'éthique, ensuite. L'affirmation que, au nom de la défense de la vie et de la protection de la faiblesse, la morale se trouverait ipso facto dans le camp des initiants. Non. Les anti-avortements n'ont le monopole ni du vrai ni du cœur. On peut respecter leur volonté de voir en tout embryon une personne. Mais pas leur refus du pluralisme. Encore moins leur manière de jouer le jeu du petit groupe qui ne veut pas payer pour les autres. Nous vivons – ou du moins essayons de vivre – en Suisse, comme une population libre, plurielle et solidaire : quels que soient nos confessions, nos défauts et nos problèmes, les croyants et les autres, les fumeurs, les alcooliques, les gros, les

toxicomanes ou les cinglés de sports dangereux. Nous ne faisons pas de différence, ne considérons pas les causes, quand l'un d'entre nous a besoin de soins ou d'être préventivement soutenu.

Depuis de nombreuses années, les anti-avortements essaient de ne pas payer pour ceux qui ne pensent pas comme eux. Et ils y arrivent, grâce à la bienveillance intéressée des caisses maladie. Ainsi, ouvrez le site de l'Association Pro Life. Que trouvez-vous ? Un discours éthique ? Non : une home page consacrée à la description d'un égoïste stratagème visant à diminuer les primes. Du concret : contre la promesse de ne jamais recourir à un avortement, les 42 000 membres de l'association se voient proposer, via Helsana ou CSS, un contrat liant assurance de base et prestations complémentaires à prix réduits. Les assureurs sont ravis : les membres de Pro Life étant en majorité jeunes et en bonne santé, ce contrat leur permet de pratiquer une sélection de risque qui ne dit pas son nom. Mais le grave, comme le souligne la Commission nationale d'éthique (CNE) dans un rapport [3], c'est qu'ainsi une prestation de l'assurance maladie obligatoire se trouve « volontairement » soustraite du remboursement. L'engagement n'est certes que moral. Une adhérente se faisant avorter pourrait malgré sa promesse exiger d'être remboursée. Mais, pour l'association et ses membres, le bénéfice économique est bien réel.

Il y a plus ennuyeux encore, rappelle la CNE : la manière insidieuse qu'a l'association de moraliser la santé. « Le système repose sur la répugnance des adversaires de l'avortement, motivé par des considérations morales, de devoir cofinancer, par leurs primes d'assurance et de manière collective, les interruptions de grossesse ». Mais en faisant cela, le collectif qui s'affirme « moral » exclut une partie de la population (immorale) de son contrat préférentiel. Si la CNE se dit préoccupée, c'est donc en raison « d'une pratique de désolidarisation – en partie déguisée – qui est en contradiction avec les bases éthiques prônées par le système sanitaire suisse ». Et cette préoccupation vaut tout autant face à l'initiative sur laquelle la population va se prononcer. Les « bons » assurés ne veulent plus payer pour les « mauvais ».

Comme le remarque la CNE, la rupture de solidarité pourrait s'étendre en conséquence à quantité d'autres divergences sur la manière d'aborder ou de vivre la santé : « les non-fumeurs pourraient se mobiliser contre les fumeurs, les adversaires de la transplantation d'organes contre les partisans de cette intervention, les défenseurs de la médecine alternative contre les patients traités par la médecine classique, les sportifs contre les sédentaires et, finalement, les hommes contre les femmes, les jeunes contre les aînés ». Jeunes contre aînés : c'est d'ailleurs le projet du directeur de l'OFSP et d'une partie du Parlement. Réponse de la CNE à ce genre de projet : « la désolidarisation est la mauvaise piste pour enrayer l'augmentation des coûts ». Si l'égoïsme représente la voie que notre démocratie choisit de suivre, il faut qu'elle le sache : c'est une voie savonneuse. Le processus aura comme terme une fragmentation totale. Il est temps de penser le vivre ensemble autrement qu'en termes de bénéfices pour des groupes ou des individus.

Mais venons-en au plus trouble de l'affaire : le soupçon contre les femmes. Les revendications qui, quel que soit le groupe d'origine, s'organisent en une semblable constellation : pas d'avortement, pas de contraception, pas de planning familial et des femmes qui doivent rester au foyer. On voit ce mouvement s'affirmer aux Etats-Unis. Il pointe chez nous. De manière de plus en plus revendicatrice, sous forme en général de convictions religieuses appuyées sur le discours politique des partis de la droite de la droite.

C'est ainsi qu'aux Etats-Unis se joue ces jours un spectacle d'hystérie collective. Inquiet devant l'accroissement des jeunes filles mères, le président Obama exige que les assurances-maladie remboursent la contraception. Les républicains en font un casus belli. Et, depuis deux mois, la controverse remplit les médias, allant jusqu'à marginaliser la crise, l'Afghanistan ou le prix du pétrole.

Quel est l'enjeu de cet affrontement ? Le regard sur la sexualité. Aux Etats-Unis, 70% des centres de santé liés aux écoles n'ont pas le droit de distribuer de préservatifs ou d'autres moyens contraceptifs. Du coup, si l'âge du début de la sexualité est le même qu'en Europe (ce qui montre bien que les jeunes agissent selon d'autres critères) – dix-sept

ans en moyenne – le taux de grossesse des adolescentes s’y montre plus de trois fois plus élevé. Avec une conséquence simple : un taux d’avortement lui aussi trois fois supérieur.

La conclusion à tirer de ces chiffres est simple : si des associations ou groupes voulaient vraiment diminuer les avortements, il leur faudrait s’engager de toutes leurs forces dans la promotion de la contraception chez les jeunes. Et faire de la sexualité un sujet ouvert et humanisé. Et, dans tous les cas, choisir le soin avant le jugement.

Seulement voilà : de la contraception, de l’ouverture, de l’approche médicale, ces mouvements conservateurs ne veulent pas. Leur éthique ne porte pas uniquement – ni même avant tout – sur l’embryon. Elle vise les comportements. Elle cherche à imposer sa version de la pureté morale.

[1] Fassin E. Pour un féminisme sans orientalisme. Le Monde, 10 mars 2012.

[2] Article paru dans la « Revue médicale suisse » (2012/N° 333), repris dans REISO avec l’autorisation de l’auteur

[3] Les « déclarations éthiques de renonciation » mettent en péril le principe de solidarité de l’assurance maladie. Prise de position 12/2006, Commission nationale d’éthique pour la médecine humaine www.nek-cne.ch.